

ANNEXE 2 - INFORMATION DES FAMILLES

Annexe 2

INFORMATION DES FAMILLES : LES BONS RÉFLEXES EN CAS D'ACCIDENT MAJEUR

En cas d'alerte



N'allez pas vers les lieux du sinistre. Vous iriez au devant du danger.

Ecoutez la radio.
Respectez les consignes des autorités.



FREQUENCE France Inter :	88.3..Mhz
(à compléter)	
FREQUENCE radio locale conventionnée par le préfet :	93.2..Mhz
(à compléter)	

N'allez pas chercher votre enfant à l'école pour ne pas l'exposer ni vous exposer. Un plan de mise en sûreté des élèves a été prévu dans son école ou son établissement.



Ne téléphonez pas. N'encombrez pas les réseaux. Laissez les libres pour que les secours puissent s'organiser.



Recevez avec prudence les informations souvent parcellaires ou subjectives n'émanant pas des autorités (celles recueillies auprès d'autres personnes, par exemple, grâce à des téléphones mobiles).